



CHÂTAIGNE
D'ARDÈCHE

LA REINE DES CHÂTAIGNES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE

Communiqué de Presse

octobre 2014

Appel aux dons « Sauvons la châtaigneraie ardéchoise »

La filière castanéicole met en place un appel aux dons (www.cynips-chataigne-ardeche.com) pour l'aider à financer la lutte contre le cynips, principal ravageur mondial du châtaignier, qui menace aujourd'hui fortement la survie de la châtaigneraie ardéchoise.

Depuis 2010, la châtaigneraie ardéchoise fait face au principal ravageur mondial du châtaignier : Le Cynips. Originaire de Chine et en provenance d'Italie, cette petite guêpe pond dans les bourgeons au printemps et induit la formation de galles qui empêchent la pousse des feuilles et la formation des fruits.

Le Cynips engendre des pertes de récolte considérables (jusqu'à 100%) et affaiblit grandement les châtaigniers qui ne peuvent plus faire correctement leur photosynthèse. Le risque est donc grand aujourd'hui de voir disparaître les châtaigniers ardéchois et les personnes qui les entretiennent et en vivent.

Le châtaignier est au cœur de l'agriculture ardéchoise de montagne, une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement. La production de Châtaigne d'Ardèche est reconnue et valorisée, depuis cette année, par une Appellation d'Origine Protégée. Si la disparition du châtaignier ou l'arrêt de son entretien devait arriver, les conséquences seraient irréversibles :

- Risque de déstabilisation économique et sociale des zones rurales où le châtaignier est la seule culture possible.
- Fermetures et embroussaillement des zones rurales isolées.
- Accroissement des risques d'incendie.
- Bouleversement d'un écosystème caractéristique avec une faune et une flore typiques.
- Disparition d'un patrimoine historique et culturel.
- Disparition des paysages emblématiques de l'Ardèche.
- Raréfaction du miel de châtaignier ...

Heureusement il existe un moyen de lutte, qui plus est, une lutte écologique avec l'introduction d'un parasite du Cynips, le *Torymus sinensis*. En organisant des lâchers de *Torymus* à grande échelle, il est encore possible de sauver la châtaigneraie ardéchoise, mais le temps presse !

Avec leur moyen, les professionnels castanéicoles ont réalisé une centaine de lâchers de *Torymus*, de 2011 à 2014 pour essayer de lutter, mais ce sont plus de 600 lâchers qui seraient nécessaires dès 2015 pour espérer une efficacité significative. Or, cela représente un coût important (environ 150 000 €) que la filière castanéicole ardéchoise ne pourra pas assumer seule.

.../...

Contacts Presse

Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche
Sébastien DEBELLUT
cica@chataigne-ardeche.com – 04 75 64 04 61
www.cynips-chataigne-ardeche.com
www.chataigne-ardeche.com

Chambre d'agriculture de l'Ardèche
Julie DUPINAY
communication@ardeche.chambagri.fr – 04 75 20 28 00
www.synagri.com/ardeche



LA REINE DES CHÂTAIGNES



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE

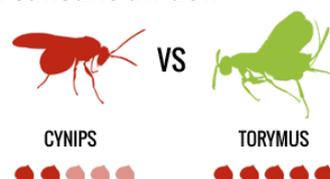
Une contribution professionnelle a été mise en place, des entreprises œuvrant dans le secteur agricole vont s'engager **et aujourd'hui la filière a besoin de vous et fait appel à toute personne sensible à la châtaigneraie ardéchoise pour participer au financement de cette lutte en réalisant un don.**

Pour cela, un site Internet a été développé sur lequel il est possible de réaliser des dons en ligne :

www.cynips-chataigne-ardeche.com

Vous pouvez également faire parvenir un chèque à l'ordre du SDCA
au - 4 avenue de l'Europe Unie - BP 128 - 07001 PRIVAS cedex

« Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières »
Antoine Furetière, 1690



**LUTTER DE FAÇON
ÉCOLOGIQUE
CONTRE LE CYNIPS**



JE FAIS UN DON

Ces dons peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt.

Le montant de réduction d'impôt est égal à :

- 66% du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable du donateur si ce dernier est un particulier
- 60% du montant des sommes versées dans la limite de 5% (5 pour mille) du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Lorsque le don dépasse ces limites, l'excédent est reportable sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième inclusivement, dans les mêmes conditions.

**Ainsi, donner trois fois plus ne vous coûtera pas plus
et la lutte sera trois fois plus efficace !**

Par exemple :

- un don de 60 € ne vous coûtera que 20 €
- un don de 150 € ne vous coûtera que 50 €
- un don de 300 € ne vous coûtera que 100 €

Pour tout don, le SDCA fournira un certificat fiscal attestant de la date et du montant du don, ainsi que l'identité du donateur qui peut ainsi le justifier auprès de l'administration fiscale.

**Le châtaignier a marqué l'Ardèche au fil des générations,
ne le laissons pas disparaître !**

Contacts Presse

Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche
Sébastien DEBELLUT
cica@chataigne-ardeche.com - 04 75 64 04 61
www.cynips-chataigne-ardeche.com
www.chataigne-ardeche.com

Chambre d'agriculture de l'Ardèche
Julie DUPINAY
communication@ardeche.chambagri.fr - 04 75 20 28 00
www.synagri.com/ardeche